

AAH et emploi : les règles de cumul avec un revenu d'activité professionnelle

Les règles de cumul entre l'AAH et un revenu professionnel diffèrent en fonction du lieu d'exercice professionnel.

Activité professionnelle en milieu ordinaire (salarié, stagiaire rémunéré, travailleur indépendant)

Le bénéficiaire de l'AAH doit informer la CAF ou la MSA de la date de début de son activité. Il doit ensuite remplir une déclaration de ressources trimestrielles afin que l'organisme d'allocations familiales calcul le montant de l'allocation différentielle qui sera versée.

Durant les six premiers mois d'activité professionnelle, les revenus professionnels ne sont pas pris en compte. Le cumul du salaire et de l'intégralité de l'AAH est donc possible pendant cette durée.

A partir du septième mois, le montant de l'AAH sera recalculé en prenant en compte les revenus professionnels. Pour favoriser l'insertion professionnelle sans risquer une perte brutale de l'allocation, la CAF ou la MSA applique un abattement sur le salaire de 80% sur la partie du salaire ne dépassant pas 30% du SMIC, puis un abattement de 40% sur la partie au-delà.

Exemple :

Monsieur X est sans emploi, il perçoit une AAH à taux plein, soit 1033,32€. En juillet 2025, il débute un emploi à mi-temps rémunéré 600€.

De juillet à décembre 2025, Monsieur X cumule salaire et AAH à taux plein. Il perçoit donc la somme de 1 633,32€. A partir de janvier 2026, le montant de l'AAH sera réduit à 820€ en prenant en compte les règles

d'abattement. Monsieur X percevra 1 420€ en cumulant salaire et AAH différentielle.

Activité professionnelle en ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail)

Les travailleurs en ESAT peuvent cumuler l'AAH avec la rémunération versée par l'établissement. L'ESAT transmet toutes les informations nécessaires à la CAF ou à la MSA, ce qui dispense la personne des déclarations trimestrielles.

Le cumul de l'AAH et de la rémunération ne peut pas dépasser certains plafonds sinon le montant de l'allocation sera réduit. La personne perçoit une AAH différentielle.

Quelques sites ressources

- [Site internet Service Public – Peut-on travailler et percevoir l'AAH ?](#)
- [Site internet Mes Droits Sociaux – Simulateur](#)

Vos interlocuteurs

- CAF. Caisses d'Allocations Familiales
- MSA. Mutualité Sociale Agricole

Novembre 2025

Rédigée par Mélanie JAIN, assistante de service social

Initiatives Pour l'Inclusion des Déficients Visuels – IPIDV (Finistère)

Association membre du réseau FAAF